République Démocratique du Congo MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE SECRETARIAT GENERAL



<u>Transmis</u> copie pour information à : Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique à KINSHASA/GOMBE

NOTE CIRCULAIRE N° MS 1251/P/SG/ALOYA/LBE/2018
PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES AUX STOCKS
D'AMPICILLINE FORMES ORALES QUI EXISTERAIENT
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Mesdames, Messieurs, Importateurs et distributeurs des produits pharmaceutiques en RD-Congo (Tous).

Le Secrétaire Général,

Faisant suite aux résolutions adoptées lors de la réunion tenue en 2010, entre d'une part le Ministère de la Santé Publique, et d'autre part, les représentants de ses partenaires relative à la prise de position sur l'Ampicilline ;

Considérant les résultats de l'étude bénéfice risque, à l'issue des recherches en ce qui concerne la molécule Ampicilline, administrée par voie orale, dont les conclusions ont clairement démontré que l'ampicilline n'est résorbée qu'à raison de 25 à 40% et, ce pourcentage diminue selon la dose, tandis que l'Amoxicilline l'est en 80% ;

Considérant la résolution, prise par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), suite aux études menées. Laquelle résolution ordonnait le retrait sur sa liste des médicaments essentiels, la molécule susvisée ;

Vu ce qui précède, le Ministère de la Santé Publique, par le biais de la Direction de la Pharmacie et du Médicament, avait décidé :

1. Le retrait de la liste des médicaments essentiels, sous toutes ces formes orale, l'ampicilline ;

2. De la suspension de l'octroi pour ces produits, des autorisations de mise sur le marché (AMM) ;

3. De la suspension de la délivrance des autorisations d'importation pour les dites formes ;

Par conséquent, Il n'est donc pas justifiable, tant sur le plan scientifique, éthique, et de santé publique que vous vous retrouviez avec ces produits dans vos stocks. Il est demandé à tous ceux qui détiendraient les formes galéniques mises en cause, de les déclarer en toute urgence dès réception de la présente à la DPM pour les dispositions subséquentes en la matière.

Fait à Kinshasa, le 0 4 MAI 2018

LE SECRETAIRE GENERAL a.i

Dr LUKOMBE BALAMUTSHU Emmanuel